

ARRETE DU MAIRE

N° 2024- 316

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,
Je soussigné

M. Aubert Jean-Louis Président
de Château en Fête
Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à la Place Isidore Rollande
A l'occasion de : Bal de la Sainte Marthe
Du 27 juillet 2024 18h00 ou 27 juillet 2024 00h00
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux. 2024

Le 26/07/2024
Signature :

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique (I)

M. AUBERT Jean-Louis - Président de Château en Fête

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 27/07/2024 19h00 au 27/07/2024 à minuit

A l'occasion de Bal de la Sainte Marthe - Place Isidore Rollande

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

Fait à Châteaurenard, le **26 JUL. 2024**
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

